

# PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2018-2022

## TABLE DES MATIÈRES

1. Le préambule .....	page 3
2. Le cadre légal du Plan d'engagement vers la réussite .....	page 3
3. Les collaborations particulières .....	page 4
4. Le processus de consultation	
4.1 Les sondages.....	page 5
4.2 Le processus de consultation officielle .....	page 6
5. La mission, la vision et les valeurs	
5.1 La mission .....	page 6
5.2 La vision .....	page 6
5.3 Les valeurs.....	page 7
6. Le contexte dans lequel évolue la Commission scolaire des Appalaches	
6.1 Le territoire et les caractéristiques de la population .....	page 7
6.2 Les établissements.....	page 10
6.3 Le profil de la clientèle quant à la réussite .....	page 11
6.4 Le personnel .....	page 16
6.5 Les bâtisses .....	page 17
6.6 Les besoins des écoles et des centres.....	page 17
6.7 Les principaux enjeux.....	page 18
7. Les orientations, les objectifs, les indicateurs et les cibles.....	page 18
8. La reddition de comptes .....	page 25
9. La déclaration de services et la durée du Plan d'engagement vers la réussite .	page 25
10. Les signataires .....	page 28
Annexe 1 – Le glossaire de certains termes utilisés .....	page 29
Annexe 2 – Le tableau synoptique .....	page 30

## **1. Le préambule**

À l'instar de toutes les commissions scolaires du Québec, la Commission scolaire des Appalaches (CSA) doit se doter d'un Plan d'engagement vers la réussite qui tiendra compte de la consultation qu'elle a menée ainsi que des orientations et objectifs nationaux fixés par le ministre.

Le Plan d'engagement vers la réussite permettra à la CSA de partager avec l'ensemble des personnes concernées par sa mission éducative, sa vision, ses valeurs et lui permettra d'affirmer publiquement ce qu'elle entend mettre en place afin de poursuivre et d'améliorer la réussite de tous ses élèves, jeunes et adultes.

En fixant ses engagements, la CSA prendra tous les moyens mis à sa disposition pour permettre à sa clientèle d'atteindre ses plus grands rêves.

Bref, le Plan d'engagement vers la réussite ainsi que les projets éducatifs des établissements permettront la planification et la réalisation de nombreuses initiatives qui auront des impacts sur la réussite des élèves ainsi que sur la persévérance des quelque 5 306 jeunes et adultes qui fréquentent les établissements.

---

## **2. Le cadre légal du Plan d'engagement vers la réussite**

Le projet de loi 105, adopté le 17 novembre 2016, a modifié plusieurs articles de la Loi sur l'instruction publique (LIP) particulièrement en ce qui a trait à la gouvernance des commissions scolaires. Dans un objectif de simplification et de diminution des outils de gestion, l'article 209.1 de la LIP a été remplacé afin d'introduire le Plan d'engagement vers la réussite ainsi que les éléments qui doivent en faire partie et tous les groupes devant être consultés.

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, le Plan d'engagement vers la réussite sera complété par les projets éducatifs des établissements dont les orientations et les objectifs devront être en cohérence avec ceux retenus par la CSA (209.2 de la LIP). Ces nouveaux projets éducatifs remplaceront les autres outils de planification des établissements.

À l'article 459.2 de la LIP, il est précisé les pouvoirs que se réserve le ministre, notamment de déterminer pour l'ensemble des commissions scolaires, des orientations, des objectifs ou des cibles qui doivent être prises en compte.

De plus, en vertu de l'article 459.3, le ministre peut prescrire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche. Il peut aussi demander à la commission scolaire de différer la publication de son plan afin d'y apporter des ajustements.

### **3. Les collaborations particulières**

En amont de la réalisation d'une vaste consultation, l'équipe de gestionnaires du Service éducatif a accepté de participer à un échange en vue de faire ressortir des forces et des faiblesses de la CSA. En cours de discussion, des enjeux et des points importants qui, selon eux, seraient intéressants d'inclure dans un sondage. L'échange a aussi permis de bien camper le contexte éducatif de la CSA.

Par la suite, le directeur général a formé, sous sa supervision, un comité de validation composé de directions d'établissement et de la directrice du Service éducatif. Ce comité a reçu le mandat d'analyser et de suggérer des améliorations à chaque étape du processus d'écriture du Plan d'engagement vers la réussite. Il s'est réuni à quatre reprises.

En cours de processus, le comité consultatif de gestion (CCG) a eu l'occasion d'être informé de l'état d'avancement des travaux. Le 28 mars, lors d'une rencontre particulière, des travaux ont été menés afin que le CCG puisse faire les dernières recommandations sur le contenu du plan.

La LIP confère au comité de parents le pouvoir de faire des recommandations quant au contenu du Plan d'engagement vers la réussite. Le comité de parents a été rencontré lors d'une réunion particulière le 28 mars. Il a eu de nouveau l'occasion, en cours de consultation, d'émettre des avis. Cette autre rencontre s'est tenue conjointement avec le comité des services aux élèves HDAA.

Finalement, le conseil des commissaires, lors de rencontres de travail ou de réunions régulières, a eu l'occasion de valider le processus mettant en place le Plan d'engagement vers la réussite et de recevoir les résultats des sondages. À la suite des rencontres du CCG et du comité de parents, le 3 avril, le conseil a été saisi de l'état des travaux. Le 23 mai, le conseil des commissaires, réuni en rencontre de travail, a reçu un document présentant une synthèse des commentaires colligés ainsi qu'une nouvelle version du projet du plan d'engagement.

Le document final a été présenté au conseil des commissaires pour adoption le 29 mai 2018.

## **4. Le processus de consultation**

### **4.1 Les sondages**

Dans le cadre de la mise en place du premier Plan d'engagement vers la réussite, nous avons choisi de procéder à la mise en ligne de deux sondages visant à recueillir l'opinion du plus grand nombre possible de personnes intéressées par la commission scolaire dans son ensemble. Ainsi, deux sondages, l'un s'adressant à la clientèle et l'autre, aux intervenants concernés par l'organisation, ont été rendus disponibles le 12 janvier, et ce, jusqu'au 2 février dernier. Il appert que les sondages ont été bien accueillis. Les commentaires, en général, témoignent de la clarté des deux outils et les nombreuses réponses nous permettent de conclure que les résultats sont fiables et crédibles.

Étant donné que nous avons choisi de diffuser deux types de sondages, ils ont été analysés séparément d'abord et ensuite, des croisements ont été effectués afin de faire ressortir des éléments qui sont convergents.

Au primaire, nous avons retenu le 3<sup>e</sup> cycle, soit les élèves de 5<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> année.

Au secondaire, en formation professionnelle et à l'éducation des adultes, l'entièreté de la clientèle était visée.

Quant aux intervenants intéressés, nous avons convenu de sonder le plus largement possible, c'est-à-dire le personnel, les parents membres de comités ou non, les représentants de syndicats ou d'associations, les partenaires et les citoyens. Voici le dénombrement des réponses que nous avons recueillies :

Au primaire, on peut affirmer que tous les élèves visés qui ont eu accès au sondage y ont répondu.

Au secondaire, 1 396 élèves ont répondu, pour un pourcentage de 79 % de cette clientèle.

En formation professionnelle, 198 personnes ont répondu ce qui représente environ 73 % de la clientèle.

En formation générale des adultes, 31 personnes ont répondu. Il est cependant difficile d'établir un pourcentage étant donné que la clientèle connue au 30 septembre est celle de l'année antérieure.

Pour ce sondage, les filles (51 %) et les garçons (49 %) ont répondu en quasi-parité. La clientèle âgée entre 13 et 18 ans représente 57 % des 2 463 répondants.

Pour le sondage qui s'adressait à la population, les personnes âgées entre 36 et 45 ans sont celles qui ont le plus répondu, soit 51 % des 1 216 répondants; 81 % des personnes sont des femmes. Par catégorie, 46 % sont des parents d'élèves, 43 % sont des membres du personnel, toutes catégories confondues, et 6 % sont des citoyens.

Le petit pourcentage restant est partagé entre des membres de conseils d'établissement, de comités, de représentants de syndicats ou d'associations ainsi que de partenaires.

**Les résultats obtenus ont servi de phare pour l'élaboration de ce Plan d'engagement vers la réussite.**

## 4.2 Le processus de consultation officielle

### SEMAINE DU 30 AVRIL

Les personnes ou les représentants de groupes ont reçu le document accompagné d'un formulaire de retour de consultation. Cette semaine a permis aux groupes consultés de préparer leur rencontre.

### SEMAINE DU 7 MAI : DÉBUT DES RENCONTRES

Le 7 mai - Rencontre de l'association des directions d'établissement  
- Rencontre de l'association des cadres  
- Rencontre du syndicat des professionnels  
- Premier regroupement de conseils d'établissement

Le 8 mai - Rencontre du syndicat des enseignants  
- Rencontre du syndicat du personnel de soutien  
- Deuxième regroupement de conseils d'établissement

### SEMAINE DU 14 MAI

Le 14 mai - Rencontre conjointe du comité consultatif des services aux élèves HDAA et du comité de parents  
Le 15 mai - Rencontre du comité consultatif de gestion

N. B. : LA CONSULTATION AUPRÈS DES ÉLÈVES A ÉTÉ EFFECTUÉE AVEC LA COLLABORATION DES DIRECTIONS.

## 5. La mission, la vision et les valeurs

### 5.1 La mission

La commission scolaire est administrée par un conseil des commissaires composé de neuf commissaires élus, d'un président élu au suffrage universel et de trois commissaires-parents.

En vertu de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire a pour mission :

**« ...d'organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité, de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de promouvoir et de valoriser l'éducation publique sur son territoire. Elle a également pour mission de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région. »**

### 5.2 La vision

Comme nous l'avons mentionné, la CSA a effectué une large consultation; elle a donc utilisé cet outil afin de valider sa vision de l'éducation sur son territoire. Un fort pourcentage de répondants (88 %) ont dit partager la vision de l'organisation.

Ainsi, la CSA réaffirme **qu'elle souhaite la réussite de tous ses élèves en visant l'implication, le développement et l'épanouissement de tous les acteurs. De plus, elle entend se positionner comme chef de file au niveau du développement de l'éducation dans la région.**

### 5.3 Les valeurs

En ce qui concerne les valeurs qu'elle compte mettre en priorité en s'assurant qu'elles soient connues et partagées autant par la clientèle que par l'ensemble du personnel et des personnes qui gravitent autour de l'organisation, la CSA en retient quatre valeurs parmi celles listées dans son plan stratégique 2014-2016 qui, rappelons-le, est remplacé par le Plan d'engagement vers la réussite.

Les résultats des sondages ont démontré qu'il y avait un large consensus autant chez les élèves qu'auprès des autres personnes sondées autour de ces quatre valeurs.

Ainsi, la CSA entend appuyer ses actions et ses décisions sur **le respect, la responsabilisation, l'équité et la rigueur**.

**Le respect** consiste à reconnaître que chaque individu est unique, qu'il a des droits et des devoirs. C'est faire preuve de considération envers autrui.

**La responsabilisation**, c'est être conscient de ses actes, de ses paroles et d'en être responsable. C'est aussi assumer ses décisions en tenant compte de ses engagements.

**L'équité**, c'est la juste appréciation de ce qui est dû à chacun. Cela implique d'offrir aux individus ce dont ils ont besoin pour s'épanouir. L'équité vise à promouvoir la justice et l'éthique.

**La rigueur** consiste à agir avec justesse et précision tant en ce qui concerne les personnes que les procédures et la transmission des informations. C'est se soucier de bien faire les choses et d'agir avec diligence.

La CSA s'attend à ce que toutes les personnes qui interviennent dans les établissements et les services soit le personnel de soutien, professionnel, enseignant, les gestionnaires ainsi que les parents et les élèves prennent l'engagement de faire la promotion de ses valeurs au quotidien et agissent en cohérence avec celles-ci.

## 6. Le contexte dans lequel évolue la Commission scolaire des Appalaches

### 6.1 Le territoire et les caractéristiques de la population

La CSA s'étend sur tout le territoire de la MRC des Appalaches et sur une partie des MRC de l'Érable, du Haut Saint-François, d'Arthabaska et du Granit.

D'entrée de jeu, il faut préciser que la MRC des Appalaches présente des défis importants lorsqu'on la compare à l'ensemble de la région, notamment sur la décroissance démographique et sur la proportion de la population 0 à 17 ans, la plus faible en Chaudière-Appalaches (16,3 % contre 19,8 %).

Le vieillissement de la population représente aussi un défi social important alors que les 65 ans et plus constituent 23,2 % de la population.

Selon les résultats contenus dans le document *Caractérisation des communautés locales de Chaudière-Appalaches 2016-2017*, quatre communautés locales de la MRC des Appalaches sont très défavorisées matériellement et socialement. Trois d'entre elles sont situées dans les limites de la ville de Thetford Mines (Centre-ville, Rivière-Blanche et Black

Lake), où l'on retrouve plus de 5 000 personnes et l'autre communauté est située dans les limites de Disraeli (Disraeli-centre) où habitent plus de 1 000 personnes.

Six autres communautés locales de la MRC des Appalaches sont plutôt défavorisées matériellement et socialement (St-Maurice, Notre-Dame, St-Noël, Thetford-Sud, Disraeli village et St-Joseph-de-Coleraine).

Au total, ce sont 17 700 personnes qui vivent dans ces communautés, soit 41 % de la population totale de la MRC.

Il est à préciser que l'indice de défavorisation matérielle et sociale regroupe six indicateurs. Pour la composante matérielle, il s'agit de l'inoccupation, de la sous-scolarité et du revenu moyen. Pour la composante sociale, on considère les personnes séparées, divorcées ou veuves, les familles monoparentales et les personnes vivant seules.

La MRC des Appalaches se compose de 19 municipalités réparties sur environ 1 900 km<sup>2</sup>. La région se caractérise par une ville centre de plus de 25 000 habitants, de trois agglomérations semi-urbaines de 2 100 à 2 800 habitants et de plusieurs municipalités rurales et riveraines de moins de 1 000 personnes.



# LE TERRITOIRE



## **6.2 Les établissements**

- 19 écoles primaires accueillent 2 983 élèves;
- 3 polyvalentes accueillent 1 772 élèves;
- 1 centre de formation professionnelle et un point de service accueillent 273 élèves - équivalent temps plein;
- 1 centre d'éducation des adultes et un point de service accueillent 278 élèves – équivalent temps plein.

*N. B. Un service de formation professionnelle est disponible à Disraeli en prêt de carte avec la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin.*

*(Données pour l'année scolaire 2017-2018)*

### 6.3 Le profil de la clientèle quant à la réussite

Bien qu'issue de milieux relativement défavorisés, la clientèle affiche des taux de réussite qui, à plusieurs égards, se comparent avantageusement au reste du Québec.

Le premier tableau présenté ci-dessous fournit plusieurs statistiques visant à documenter les éléments qui devront faire l'objet d'améliorations au cours des prochaines années.

#### TAUX DE RÉUSSITE (SECTEUR JEUNE ET FORMATION PROFESSIONNELLE)

##### SECTEUR JEUNE (JUIN 2017)

Matière	JUIN	% Note moyenne			% Taux réussite		
		CSA	Chaudière-Appalaches	Québec	CSA	Chaudière-Appalaches	Québec
			Public	Public		Public	Public
Français lecture 132510	2016	72,0	71,5	70,4	88,7	87,7	84,3
	2017	72,5	71,6	70,5	87,3	86,4	84,3
Différence 2017 versus 2016		<b>0,5</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>-1,4</b>	<b>-1,3</b>	<b>0,0</b>
Français écriture 132520	2016	68,4	71,9	70,7	74,1	82,8	80,6
	2017	69,3	71,8	70,3	74,7	83,8	79,9
Différence 2017 versus 2016		<b>0,9</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,4</b>	<b>0,6</b>	<b>1,0</b>	<b>-0,7</b>
Français oral 132530	2016	76,5	77,8	77,2	98,3	97,5	95,7
	2017	79,0	77,7	77,2	100,0	95,7	95,3
Différence 2017 versus 2016		<b>2,5</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>1,7</b>	<b>-1,8</b>	<b>-0,4</b>
Français sommaire 132506	2016	70,7	72,6	71,6	87,4	91,4	89,5
	2017	72,2	72,7	71,5	87,6	90,8	89,1
Différence 2017 versus 2016		<b>1,5</b>	<b>0,1</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>-0,6</b>	<b>-0,4</b>
Anglais inter, orale 134510	2016	76,9	78,5	80,0	91,5	93,9	96,5
	2017	77,8	79,8	80,7	95,6	96,5	96,4
Différence 2017 versus 2016		<b>0,9</b>	<b>1,3</b>	<b>0,7</b>	<b>4,1</b>	<b>2,6</b>	<b>-0,1</b>
Anglais comp, orale et écrite 134520	2016	75,4	75,3	74,0	94,0	91,6	87,5
	2017	75,3	75,5	74,1	92,3	90,5	87,3
Différence 2017 versus 2016		<b>-0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>-1,7</b>	<b>-1,1</b>	<b>-0,2</b>
Anglais prod, écrite 134530	2016	76,7	75,8	77,3	91,5	90,4	93,4
	2017	76,3	77,1	77,1	91,8	93,1	92,6
Différence 2017 versus 2016		<b>-0,4</b>	<b>1,3</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>2,7</b>	<b>-0,8</b>
Anglais sommaire 134504	2016	76,5	76,9	77,5	95,5	95,8	95,8
	2017	76,7	77,8	77,8	96,2	95,9	95,4
Différence 2017 versus 2016		<b>0,2</b>	<b>0,9</b>	<b>0,3</b>	<b>0,7</b>	<b>0,1</b>	<b>-0,4</b>
Math, seq, cul, sommaire <sup>(1)</sup> 063414	2016	70,1	74,0	72,0	80,1	85,9	81,7
	2017	68,1	69,2	68,1	81,6	80,4	76,1
Différence 2017 versus 2016		<b>-2,0</b>	<b>-4,8</b>	<b>-3,9</b>	<b>1,5</b>	<b>-5,5</b>	<b>-5,6</b>
Math, seq, nat, sommaire <sup>(1)</sup> 065426	2016	75,8	79,0	79,6	88,1	91,8	92,9
	2017	64,2	67,3	68,7	66,4	73,5	77,3
Différence 2017 versus 2016		<b>-11,6</b>	<b>-11,7</b>	<b>-10,9</b>	<b>-21,7</b>	<b>-18,3</b>	<b>-15,6</b>
Histoire 087404	2016	75,2	74,3	73,2	87,3	86,7	85,9
	2017	72,0	70,3	70,5	85,7	81,3	80,7
Différence 2017 versus 2016		<b>-3,2</b>	<b>-4,0</b>	<b>-2,7</b>	<b>-1,6</b>	<b>-5,4</b>	<b>-5,2</b>

(Données ministérielles recueillies en septembre 2017)

## SECTEUR FORMATION PROFESSIONNELLE (2016-2017)

Programmes	Inscrits	Complétés	Diplômés	Des inscrits	Des études complétées
Assistance à domicile APD8	0	0	0	0 %	0 %
Assistance établissement santé APEC7	23	14	14	61 %	100 %
Coiffure	7	6	6	86 %	100 %
Comptabilité*	15	6	6	40 %	100 %
Dessin de bâtiment DE18	21	15	14	67 %	93 %
Esthétique	0	0	0	0 %	0 %
Ferblanterie-tôlerie FEA	8	8	2	25 %	25 %
Lancement entreprise LE17*	42	18	18	43 %	100 %
Mécanique automobile MAA*	24	14	10	42 %	71 %
Mécanique industrielle MI19	18	15	12	67 %	80 %
Mécanique de véhicules légers ML18	15	13	11	73 %	85 %
Santé soins infirmiers SA19	28	12	10	36 %	83 %
Secrétariat SEA*	22	3	3	14 %	100 %
Soudage montage S22	16	9	6	38 %	67 %
Tech. Usinage TUA*	16	7	6	38 %	86 %
Usinage MOCN*	7	4	4	57 %	100 %
Assistance technique pharmacie ATP02	23	18	16	70 %	89 %
<b>Total</b>	<b>285</b>	<b>162</b>	<b>138</b>	<b>48 %</b>	<b>85 %</b>

\*Pour les programmes en enseignement individualisé, le nombre de diplômés est calculé à partir des personnes inscrites en 2015-2016 et qui auraient dû terminer en 2016-2017.

### FORMATION PROFESSIONNELLE

Nombre de programmes : 17

*(Données de la CSA recueillies en septembre 2017)*

Le deuxième tableau présente des indicateurs nationaux quant à l'âge d'entrée dans les cycles au primaire, l'âge à la sortie ainsi que les écarts entre les filles et les garçons. Il nous informe aussi sur le pourcentage d'élèves en difficultés intégrés en classes ordinaires. Pour le secondaire, le tableau indique l'âge d'entrée, de sortie avec diplôme en 5<sup>e</sup> secondaire, les sorties avec diplôme ou qualification ainsi que la réussite aux épreuves ministérielles.

Quant à l'intégration des élèves en difficultés au secondaire, on observera que beaucoup moins d'élèves sont intégrés en classes ordinaires, et ce, considérant les divers cheminements offerts. À la formation générale des adultes, les données concernent uniquement l'ensemble des services offerts et le nombre d'inscrits ainsi que la proportion des femmes et des hommes.

Enfin, à la formation professionnelle, nous pouvons y lire le nombre total d'inscrits ainsi que les nouveaux inscrits. La proportion de femmes et d'hommes y est aussi mentionnée.

Finalement, la donnée sur les inscrits de moins de 20 ans nous invite à retenir de nouveau cette cible.

## Indicateurs nationaux – Données de la Commission scolaire des Appalaches

### ENSEIGNEMENT PRIMAIRE – FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

L'âge des élèves à l'entrée dans un cycle	2016-2017
<b>Premier cycle</b>	
Proportion d'élèves de 6 ans et moins	98,0
Proportion de filles	98,9
Proportion de garçons	97,2
<b>Deuxième cycle</b>	
Proportion d'élèves de 8 ans et moins	90,6
Proportion de filles	92,3
Proportion de garçons	88,9
<b>Troisième cycle</b>	
Proportion d'élèves de 10 ans et moins	86,5
Proportion de filles	91,2
Proportion de garçons	82,2

L'âge à la sortie du primaire	2015-2016
Proportion d'élèves de 12 ans et moins	81,9
Proportion de filles	84,8
Proportion de garçons	79,4

L'intégration des élèves en difficultés (élèves HDAA)	2016-2017
Proportion d'élèves intégrés	88,7
Proportion de filles	88,6
Proportion de garçons	88,8

### ENSEIGNEMENT SECONDAIRE – FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

L'âge des élèves à l'entrée au secondaire	2016-2017
Proportion d'élèves de 12 ans et moins	82,3
Proportion de filles	85,9
Proportion de garçons	79,2

Les sorties avec diplôme en cinquième secondaire	2015-2016
Proportion d'élèves diplômés	76,1
Proportion de filles	85,9
Proportion de garçons	64,1

Les sorties avec diplôme ou qualification	2015-2016
Proportion des sortants avec diplôme ou qualification	88,2
Proportion de filles	93,2
Proportion de garçons	81,7

<b>La réussite aux épreuves ministérielles</b>	2015-2016
<b>L'ensemble des épreuves ministérielles</b>	
Proportion des épreuves réussies	89,2
Proportion des épreuves réussies par les filles	91,2
Proportion des épreuves réussies par les garçons	86,8
<b>Les épreuves en français, langue d'enseignement</b>	
Proportion des épreuves réussies	91,6
Proportion des épreuves réussies par les filles	97,1
Proportion des épreuves réussies par les garçons	83,8

<b>L'intégration des élèves en difficultés (élèves HDAA)</b>	2016-2017
Proportion d'élèves intégrés	52,2
Proportion de filles	51,5
Proportion de garçons	52,6

#### ENSEIGNEMENT SECONDAIRE – FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

<b>L'ensemble des services – L'effectif total</b>	2015-2016
Nombre de personnes inscrites	1567
Nombre de femmes	1027
Nombre d'hommes	540

<b>L'alphabétisation – L'effectif total</b>	2015-2016
Nombre de personnes inscrites	21
Nombre de femmes	10
Nombre d'hommes	11

<b>Le présecondaire – L'effectif total</b>	2015-2016
Nombre de personnes inscrites	82
Nombre de femmes	37
Nombre d'hommes	45

<b>Le premier cycle du secondaire – L'effectif total</b>	2015-2016
Nombre de personnes inscrites	101
Nombre de femmes	55
Nombre d'hommes	46
<b>Le second cycle du secondaire – L'effectif total</b>	2015-2016
Nombre de personnes inscrites	278
Nombre de femmes	135
Nombre d'hommes	143

<b>L'intégration sociale – L'effectif total</b>	2015-2016
Nombre de personnes inscrites	801
Nombre de femmes	649
Nombre d'hommes	152

<b>L'intégration socioprofessionnelle – L'effectif total</b>	2015-2016
Nombre de personnes inscrites	23

<b>La préparation à la formation professionnelle – L'effectif total</b>	2015-2016
Nombre de personnes inscrites	111
Nombre de femmes	46
Nombre d'hommes	65

<b>La préparation aux études postsecondaires – L'effectif total</b>	2015-2016
Nombre de personnes inscrites	150
Nombre de femmes	91
Nombre d'hommes	59

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE – FORMATION PROFESSIONNELLE  
ENSEMBLE DES PROGRAMMES**

<b>Le nombre total d'inscrits</b>	2015-2016
Nombre total d'élèves inscrits	374
Nombre de femmes	193
Nombre d'hommes	181

<b>Le nombre de nouveaux inscrits</b>	2015-2016
Nombre de nouveaux élèves	213
Nombre de femmes	113
Nombre d'hommes	100

<b>Les élèves inscrits de moins de 20 ans</b>	2015-2016
Nombre de nouveaux élèves de moins de 20 ans	80
Nombre de femmes	36
Nombre d'hommes	44
Proportion des nouveaux élèves de moins de 20 ans	37,6
Proportion de femmes	31,9
Proportion d'hommes	44,0

*(Données ministérielles recueillies en octobre 2017)*

## **6.4 Le personnel**

Afin d'offrir de nombreux services aux élèves, jeunes et adultes, la CSA peut s'appuyer sur 560 personnes qui œuvrent à temps plein et 257 personnes à temps partiel. Chaque personne joue un rôle important, quelle que soit sa fonction au sein de l'établissement ou des services administratifs. Le personnel est ainsi réparti :

- Le personnel enseignant :           346 personnes à temps plein  
  145 personnes à temps partiel
  
- Le personnel de soutien :           143 personnes à temps plein  
  106 personnes à temps partiel
  
- Le personnel professionnel :       37 personnes à temps plein  
  4 personnes à temps partiel
  
- Le personnel-cadre :                34 personnes à temps plein  
  2 personnes à temps partiel

*(Source : Service des ressources humaines de la CSA, année scolaire 2017-2018, données au 18 mai 2018)*



## 6.5 Les bâtisses

Dans sa proposition d'objectif national, le ministère souhaite que d'ici 2030, tous les bâtiments du parc immobilier du Québec soient dans un état satisfaisant.

Le tableau ci-dessous démontre clairement que la CSA a maintenu son parc immobilier dans un état plus que satisfaisant. Le défi au cours des prochaines années se situera donc dans le maintien, voire dans l'amélioration de certaines bâtisses.

### État des infrastructures de la commission scolaire basé sur les données ministérielles recueillies en janvier 2017 extraites du logiciel « SIMACS »

Nom du bâtiment	Nom de la municipalité	Âge du bâtiment	État de l'établissement
Notre-Dame	Saint-Ferdinand	56	A
Saint-Louis	Thetford Mines	65	B
Saint-Nom de Jésus	Beaulac-Garthby	57	C
Sainte-Luce	Disraeli	68	A
Sainte-Bernadette	Saint-Joseph-de-Coleraine	59	A
Dominique-Savio	Stratford	60	B
Du Saint-Nom-de-Marie	Sainte-Clotilde-de-Beauce	57	B
Paul VI	East Broughton	53	A
De la Pierre-Douce	Saint-Pierre-de-Broughton	52	C
Aux Quatre-Vents	Adstock	62	A
De la Source	Adstock	54	A
De l'Arc-en-Ciel	Thetford Mines	59	B
Du Perce-Neige	Thetford Mines	62	C
Saint-Gabriel	Thetford Mines	62	B
Centre d'éducation des adultes l'Escale	Thetford Mines	64	B
De l'Étincelle	Thetford Mines	62	B
Saint-Noël	Thetford Mines	69	B
Du Plein-Soleil	Thetford Mines	57	B
De la Passerelle	Saint-Jacques-de-Leeds	56	B
Polyvalente de Thetford Mines	Thetford Mines	56	B
Polyvalente de Black Lake	Thetford Mines	53	B
Polyvalente de Disraeli	Disraeli	49	B
Du Tournesol	Thetford Mines	44	B
CFP Le Tremplin	Thetford Mines	49	B

Légende :      A = Très bon      B = Bon      C = Satisfaisant      D = Médiocre

(Voir les définitions à l'annexe 1)

## 6.6 Les besoins des écoles et des centres

Dans l'analyse des réponses aux sondages sont ressortis un certain nombre d'attentes et de besoins tant sur le plan matériel que des ressources humaines. Quoique la CSA soit reconnue pour offrir un grand nombre de services de qualité à sa clientèle, si on tient compte de sa taille et des budgets dont elle dispose, les personnes sondées ont nommé des sujets qui peuvent se traduire ici en besoins.

Certains autres éléments se retrouveront plutôt à travers les objectifs à atteindre. Une grande partie des répondants expriment les besoins suivants :

- Mettre en place plus de services aux élèves HDAA;
- Offrir plus d'activités physiques pendant les cours ou dans les activités parascolaires;
- Mettre en place des mesures basées sur des données probantes et constantes afin d'assurer le passage d'un secteur à l'autre, et ce, du CPE au collégial;
- S'assurer d'offrir les formations pertinentes à tout le personnel;
- Analyser les besoins des cours extérieures sous tous les aspects;
- S'assurer que les établissements sont en bon état, que l'air est sain et que tous les espaces sont propres;
- Mettre à jour les technologies et en assurer le support technique;
- S'assurer que tous les élèves et que tous les adultes sont en sécurité dans des établissements exempts de violence et d'intimidation.

Rappelons qu'au cours de l'année scolaire 2018-2019, les établissements auront à faire l'analyse de leur situation spécifique. Il en ressortira certainement des besoins particuliers selon la situation de chaque établissement.

### **6.7 Les principaux enjeux\***

La réussite de tous les élèves est le principal enjeu de la CSA; celle-ci doit passer par :

- l'augmentation des mesures visant la littératie et la numératie;
- la fluidité des différents passages d'un secteur à l'autre;
- l'encadrement des élèves;
- la formation et la mise à jour des compétences du personnel;
- la communication dans tous ses aspects et sous toutes ses formes, et ce, tant auprès du personnel, des parents et de la population en général;
- le virage technologique tant dans le domaine pédagogique qu'administratif en supportant le personnel, en l'accompagnant, en misant sur la recherche en vue de retenir les pratiques porteuses et en se donnant des outils adaptés aux besoins actuels de la clientèle et du personnel.

(Voir les définitions à l'annexe 1)

### **7. Les orientations, les objectifs, les indicateurs et les cibles\***

#### **ORIENTATION 1 : Favoriser la persévérance ainsi que la réussite de tous les élèves.**

<b>OBJECTIF 1 : Mettre en place des mesures efficaces visant les interventions précoces.</b>	
1 <sup>er</sup> indicateur : Chaque école primaire s'assure que des interventions sont faites et que des mesures sont prises pour agir tôt en littératie et en numératie.	Cible : Augmentation de 1 % du taux de réussite en français au premier cycle (passer de 94,5 % à 95,5 %) et de 2 % du taux de réussite en mathématique (passer de 91 % à 93 %)*.
2 <sup>e</sup> indicateur : Des actions sont posées par le Service éducatif avec chaque école primaire dans le but d'établir une étroite collaboration avec les services de la petite enfance.	Cible : Meilleur accès aux informations pertinentes visant l'intégration de l'enfant à l'école.

*\*Données de la CSA recueillies à l'automne 2017*

<b>OBJECTIF 2 : Augmenter le taux de réussite en français au primaire, au secondaire et à la formation générale des adultes (FGA) en visant la réussite de l'épreuve ministérielle de 5<sup>e</sup> secondaire.</b>	
1 <sup>er</sup> indicateur : Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 4 <sup>e</sup> année du primaire (objectif national 2030).	Cible : Passer de 89,7 % à 91,7 %*.
2 <sup>e</sup> indicateur : Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 6 <sup>e</sup> année du primaire.	Cible : Passer de 90,8 % à 92,8 %**.
3 <sup>e</sup> indicateur : Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 2 <sup>e</sup> année du secondaire.	Cible : Passer de 81,1 % à 84,1%**.
4 <sup>e</sup> indicateur : Taux de réussite à l'examen d'écriture de la CSA en 3 <sup>e</sup> année du secondaire.	Cible : Passer de 84,3 % à 86,3%**.
5 <sup>e</sup> indicateur : Réussite des élèves en français par niveau à la formation générale des adultes.	Cible : Nombre d'élèves ayant réussi en français par niveau.

\*Données ministérielles recueillies en octobre 2017

\*\*Données de la CSA recueillies à l'automne 2017

<b>OBJECTIF 3 : Augmenter le taux de réussite des élèves en mathématique.</b>	
1 <sup>er</sup> indicateur : Taux de réussite aux épreuves en 4 <sup>e</sup> année et 6 <sup>e</sup> année.	Cible : En 4 <sup>e</sup> année, passer de 83,5 % à 86 % et en 6 <sup>e</sup> année, passer de 79,7 % à 83 %*.
2 <sup>e</sup> indicateur : Taux de réussite à la fin du 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire.	Cible : Passer de 83,5 % à 87 %*.
3 <sup>e</sup> indicateur : Taux de réussite en 3 <sup>e</sup> secondaire.	Cible : Passer de 68,5 % à 75 %*.
4 <sup>e</sup> indicateur : Taux de réussite en 4 <sup>e</sup> secondaire.	Cible : Passer de 71,8 % à 78 %*.

\*Données de la CSA recueillies à l'automne 2017.

<b>OBJECTIF 4 : Porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme DES et DEP (objectif national 2030).</b>	
Indicateur : Taux de diplomation et de qualification après 7 ans.	Cible : Passer de 74,1 % à 84 %*.

\*Données ministérielles recueillies en mars 2018

<b>OBJECTIF 5 : Réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves (objectif national 2030).</b>	
1 <sup>er</sup> indicateur : Diminution de l'écart entre les filles et les garçons des sorties avec diplôme et qualification après 7 ans.	Cible : Passer de 68,6 % à 75,4 %* chez les garçons.
2 <sup>e</sup> indicateur : Diminution de l'écart entre les élèves HDAA et les autres élèves.	Cible : Passer de 51,5 % à 66,5 %* la réussite des élèves HDAA.
3 <sup>e</sup> indicateur : Diminution de l'écart entre les élèves des milieux intermédiaires et des milieux défavorisés.	Cible : Passer de 58,9 % à 67,9 % la réussite des élèves en milieux défavorisés.

*\*Données ministérielles recueillies en mars 2018*

<b>OBJECTIF 6 : Ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire (objectif national 2030).</b>	
Indicateur : Le nombre d'élèves entrant au secondaire à 13 ans et plus.	Cible : Passer de 17,7 % à 10 % les élèves qui entrent au secondaire*.

*\*Données ministérielles recueillies en mars 2018*

<b>OBJECTIF 7 : Valoriser la formation professionnelle et la formation générale des adultes.</b>	
1 <sup>er</sup> indicateur : Le nombre d'élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle.	Cible : Augmentation de 10 % des élèves inscrits. Passer de 28,9 % à 38,9 %*.
2 <sup>e</sup> indicateur : Taux de diplomation en formation professionnelle.	Cible : Passer de 85 % à 90 % des élèves qui ont complété leur programme.
3 <sup>e</sup> indicateur : Augmentation de la rétention des élèves inscrits en formation professionnelle.	Cible : Passer de 29 % à 15 % des élèves qui abandonnent.
4 <sup>e</sup> indicateur : Faciliter l'accès à une double diplomation en développant le sentiment d'appartenance des élèves en concomitance.	Cible : Augmentation du nombre d'élèves ayant obtenu leur DES.
5 <sup>e</sup> indicateur : Réussite des élèves en formation de base diversifiée (FBD) en mathématique, sciences, sciences humaines et anglais, langue seconde, à la formation générale des adultes.	Cible : Maintien ou augmentation du % d'élèves ayant réussi par matière.

*\*Données de la CSA recueillies à l'automne 2017*

**ORIENTATION 2 : Atteindre une plus grande maîtrise de la langue française et de l'anglais langue seconde.**

<b>OBJECTIF 1 : Valoriser le français à tous les niveaux de l'organisation.</b>	
Indicateur : Chaque établissement se dote de mesures concrètes afin de rehausser la qualité du français.	Cible : Organiser annuellement au moins 3 rencontres de partage.

<b>OBJECTIF 2 : Mettre en place des projets ou des programmes afin de contribuer à rehausser les compétences en littératie de la population adulte du territoire (orientation nationale 2022).</b>	
Indicateur : Identification de la population devant être atteinte.	Cible : Augmentation annuelle du nombre de personnes ayant participé à des projets ou à des programmes.

<b>OBJECTIF 3 : Augmenter les compétences des élèves en anglais langue seconde.</b>	
Indicateur : Nombre de projets liés à l'apprentissage de l'anglais.	Cible : Maintien ou enrichissement des projets actuels et augmentation du nombre de projets.

**ORIENTATION 3 : Améliorer l'environnement éducatif.**

<b>OBJECTIF 1 : Faciliter l'accès à diverses formations basées sur les pratiques probantes issues de la recherche, et ce, pour l'ensemble du personnel.</b>	
1 <sup>er</sup> indicateur : Nombre de formations offertes annuellement.	Cible : Maintien ou augmentation du nombre de formations annuellement.
2 <sup>e</sup> indicateur : L'accessibilité aux résultats de recherche pertinents.	Cible : Mise en place d'un recueil des meilleures pratiques, simple et accessible; des rencontres de partage sont organisées.
3 <sup>e</sup> indicateur : Développer des communautés d'apprentissage professionnelles (CAP).	Cible : Initier le développement de CAP.

<b>OBJECTIF 2 : Supporter l'intégration des outils technologiques et numériques.</b>	
1 <sup>er</sup> indicateur : La CSA se dote d'un plan d'ensemble visant la mise à jour de tous les outils technologiques et de l'utilisation optimale du numérique.	Cible : D'ici 4 ans, le plan sera réalisé à 100 %.
2 <sup>e</sup> indicateur : Taux de participation aux formations proposées.	Cible : 60 % du personnel a développé des compétences numériques.
3 <sup>e</sup> indicateur : La clientèle, jeune et adulte, développe des compétences numériques adéquates à leur formation.	Cible : 60 % de la clientèle a développé des compétences numériques.

<b>OBJECTIF 3 : Mettre en place des mesures concrètes afin de faciliter le passage d'un secteur à l'autre.</b>	
Indicateur : Dans un esprit de collaboration entre les secteurs, les établissements se dotent de mesures spécifiques selon leur niveau et leur contexte. *service de la petite enfance au préscolaire; préscolaire au primaire; primaire au secondaire; secondaire à la formation professionnelle; secondaire à l'éducation des adultes; secondaire au cégep.	Cible : Des mesures sont mises en place pour faciliter le passage d'un secteur à l'autre.

<b>OBJECTIF 4 : Évaluer les services offerts dans le but de s'assurer qu'ils soient accessibles, équitables et adaptés aux besoins de la clientèle.*</b>	
Indicateur : Chaque école et chaque centre offrent des services qui répondent aux besoins de leur clientèle.	Cible : Taux de satisfaction de la part des parents (secteur jeune) et de la clientèle à 90 %.

*\*Les services offerts sont décrits au chapitre 9 de ce document.*

<b>OBJECTIF 5 : Mettre en place des mesures favorisant l'épanouissement du personnel.</b>	
Indicateur : Offre de service du comité « mieux-être ».	Cible : Diversifier l'offre de service et augmenter le taux de participation.

<b>OBJECTIF 6 : S'assurer que les relations entre les élèves et entre tous les adultes, incluant les parents, soient empreintes de respect et de bienveillance.</b>	
Indicateur : Tous les établissements mettent en place des moyens visant cet objectif, notamment dans leur projet éducatif.	Cible : 100 % des établissements se donnent des moyens.

**ORIENTATION 4 : S'assurer que tous les milieux éducatifs soient sains, actifs, sécuritaires et bienveillants.**

<b>OBJECTIF 1 : Maintenir tous les bâtiments dans un état satisfaisant à très satisfaisant (objectif national 2030).</b>	
1 <sup>er</sup> indicateur : La situation actuelle démontre que tous les bâtiments sont en bon état.	Cible : 100 % des bâtiments sont maintenus en bon état ou se sont améliorés selon le portrait actuel.
2 <sup>e</sup> indicateur : L'état de situation quant à la propreté générale des bâtisses.	Cible : Tous les établissements sont tenus dans un état satisfaisant.

<b>OBJECTIF 2 : Revoir toutes les infrastructures des établissements, notamment les cours extérieures afin d'y faciliter les activités physiques et le maintien d'un climat</b>	
---	--

<b>sécuritaire.</b>	
Indicateur : Chaque établissement fait l'évaluation de sa situation.	Cible : 100 % des infrastructures qui ne sont pas satisfaisantes seront améliorées.

<b>OBJECTIF 3 : S'assurer que les activités physiques au primaire atteignent 60 minutes par jour (orientation nationale 2022).</b>	
Indicateur : Le nombre de minutes d'activités physiques par jour au primaire.	Cible : Atteindre 60 minutes d'activités physiques par jour.

<b>OBJECTIF 4 : S'assurer que la programmation des services de garde prévoit que les élèves soient actifs le plus possible.</b>	
Indicateur : L'analyse de la situation de chaque service de garde.	Cible : Tous les services de garde augmenteront leurs activités incitant les enfants à bouger.

<b>OBJECTIF 5 : Mettre en place des activités physiques et culturelles au secondaire, à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes.</b>	
Indicateur : Analyse de la situation de chaque école secondaire et de chaque centre.	Cible : Ajustement de la programmation en fonction des attentes et du contexte des établissements.

<b>OBJECTIF 6 : Bonifier les stratégies d'intervention mises en place afin de prévenir et de contrer la violence et l'intimidation.</b>	
1 <sup>er</sup> indicateur : Portrait fait par chaque établissement et par chaque service afin d'établir son point de départ.	Cible : Actualiser les plans de lutte contre la violence et l'intimidation et renforcer la « tolérance zéro » à tous les niveaux de l'organisation.
2 <sup>e</sup> indicateur : Taux de participation aux formations offertes et aux offres d'accompagnement.	Cible : Augmenter de 50 % le nombre de formations données et d'accompagnement effectué.
3 <sup>e</sup> indicateur : Diminution des actes d'intimidation et de violence.	Cible : Diminuer de 50 % le nombre de situations.

**ORIENTATION 5 : Mobiliser le personnel, les parents et les élèves afin qu'ils adhèrent à la vision et aux valeurs de la CSA.**

<b>OBJECTIF 1 : Améliorer la communication avec le personnel, les parents et les élèves.</b>	
Indicateur : Un plan de communication efficace.	Cible : Le personnel, les parents et la clientèle sont informés régulièrement.

<b>OBJECTIF 2 : Mettre en place des outils de communication.</b>	
--	--

Indicateur : De nouveaux outils sont développés.	Cible : Nombre d'outils performants et adaptés aux interlocuteurs visés.
--	--

**OBJECTIF 3 : Faire connaître les actions et les décisions de la CSA et démontrer leur cohérence avec la vision et les valeurs.**

Indicateur : Diffusion des actions mises en place et des décisions prises.	Cible : Les décisions et les actions sont connues par les personnes concernées.
--	---

**ORIENTATION 6 : Assurer une présence continue de la CSA dans sa communauté.**

**OBJECTIF 1 : Se doter d'axes de communication s'adressant à la communauté.**

Indicateur : Une section du plan de communication spécifique aux parents et aux partenaires.	Cible : Une compréhension commune des objectifs que poursuit la CSA.
--	--

**OBJECTIF 2 : Renforcer les liens-école-famille en vue d'un meilleur accompagnement des élèves.**

Indicateur : Augmentation des actions efficaces mises de l'avant par les établissements afin de favoriser la collaboration avec les parents.	Cible : Niveau de participation des parents validé par les établissements.
--	--

**OBJECTIF 3 : S'assurer que l'offre de service en formation professionnelle et aux services aux entreprises réponde aux besoins de la région.**

Indicateur : L'analyse continue des besoins de formation des employeurs et l'ajustement de l'offre.	Cible : Nombre accru de formations offertes et niveau d'appréciation des employeurs.
---	--

**OBJECTIF 4 : Consolider les liens avec les partenaires de la communauté.**

Indicateur : Ententes ou partenariats avec des organismes de la communauté qui offrent des services visant la réussite des élèves, notamment les services sociaux, les entreprises et le Cégep de Thetford.	Cible : Bilan annuel du nombre d'ententes ou de partenariats établi ou maintenu.
---	--

(Voir les définitions à l'annexe 1)



## **8. La reddition de comptes**

Le Plan d'engagement vers la réussite ne constitue pas une fin en soi, mais davantage une étape dans un processus. Comme nous l'avons déjà affirmé dans ce document, ces engagements permettront à la CSA d'affirmer publiquement ce qu'elle entend poursuivre pour la réussite et la persévérance de ses élèves, jeunes et adultes.

En vertu de l'article 220 de la Loi sur l'instruction publique, « La commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan d'engagement et des résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte. Elle y informe la population des services éducatifs et culturels qu'elle offre et lui rend compte de leur qualité. »

Ainsi, le Plan d'engagement vers la réussite fera l'objet d'une évaluation annuelle en collaboration avec les équipes des établissements et des services pour la production du rapport annuel.

La mise en place du rapport annuel permettra l'ajustement et la régulation au besoin des objectifs, des indicateurs et des cibles.

En somme, ce que souhaite la CSA, c'est de pouvoir poser les gestes et de prendre les mesures les plus appropriées pour faire en sorte que toute sa clientèle atteigne le plus haut niveau de réussite selon son potentiel et ses aspirations.

## **9. La déclaration de services et la durée du Plan d'engagement vers la réussite**

Dans le cadre de ce plan d'engagement, la CSA a fait le choix dans sa consultation de valider sa vision et ses valeurs. Ces éléments sont décrits dans le chapitre 5 du présent document.

Parce que la CSA est consciente de l'importance, pour une organisation, d'appuyer ses actions et ses décisions sur une vision bien campée et sur des valeurs largement partagées, elle s'engage à faire la promotion de ses valeurs et d'agir en cohérence avec celles-ci.

Le contexte dans lequel elle évolue ainsi que le profil de sa clientèle sont présentés dans le chapitre 6.

La CSA offre des services éducatifs aux élèves inscrits dans ses établissements.

### Services d'enseignement

#### - L'éducation préscolaire

La CSA offre un programme de dépistage précoce selon différentes modalités dans les écoles ciblées de son territoire.

En milieu scolaire défavorisé, la maternelle est offerte à mi-temps aux élèves de quatre ans dans une de ses écoles. De plus, la maternelle quatre ans à temps plein est offerte dans plusieurs écoles primaires à des élèves répondant aux critères d'admission ministériels.

La maternelle est offerte à temps plein aux élèves de cinq ans dans la majorité des écoles primaires du territoire de la CSA, conformément aux actes d'établissement et au plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

- L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire

L'enseignement primaire et secondaire général est offert aux élèves qui résident sur le territoire de la CSA. Cet enseignement est dispensé conformément au régime pédagogique et aux programmes prévus par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Par ailleurs, la CSA offre également plusieurs services aux élèves HDAA ainsi que divers services d'enrichissement (concentrations en sports, programme d'éducation internationale, arts du cirque et anglais).

- La formation générale des adultes

La formation générale des adultes est dispensée aux personnes qui désirent poursuivre et terminer leurs études secondaires. Cette voie de formation comprend des services personnalisés qui visent à accompagner les jeunes âgés de plus de 16 ans et les adultes dans leur développement académique et professionnel.

La CSA offre notamment des services d'enseignement à la formation de base et à la formation générale (1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire), à la formation à distance, à l'intégration sociale et socioprofessionnelle, à la formation populaire ainsi que des tests d'équivalence pour la scolarité et des préalables à la formation professionnelle et au diplôme d'études collégiales.

- La formation professionnelle

La formation professionnelle est offerte aux personnes désirant poursuivre leurs études secondaires vers un métier de la formation professionnelle.

La CSA offre notamment des services de formation conduisant soit à un diplôme d'études professionnelles (DEP), à une attestation d'études professionnelles (AEP) ou à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Elle offre aussi des services pour la reconnaissance des acquis et des compétences.

### Services complémentaires

Conformément à la Loi sur l'instruction publique et aux régimes pédagogiques établis par le MEES, la CSA offre des services complémentaires aux élèves, lesquels ont pour but de favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages. Les services complémentaires comprennent des services :

- d'animation spirituelle et d'engagement communautaire;
- d'information et d'orientation scolaires et professionnelles;
- de psychologie;
- d'éducation spécialisée;
- d'orthophonie;
- de psychoéducation;
- d'orthopédagogie;
- de santé et de services sociaux;
- d'animation de vie sportive, culturelle et sociale.

### Services à la communauté

La CSA offre également, conformément aux modalités prévues à la Loi sur l'instruction publique, des services afin de favoriser l'accès à ses établissements, tels :

- des services de garde en milieu scolaire;
- des services de surveillance du midi;
- des services de restauration;
- des services de transport scolaire pour le matin et le soir.

### Services particuliers et autres services

La CSA offre également, entre autres, les services particuliers suivants :

- le soutien à l'apprentissage du français (programme de francisation);
- les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) à l'intention de la clientèle;
- les services aux entreprises qui élaborent des formations sur mesure et des programmes de certification.

### Services culturels

La CSA, en vertu de sa politique culturelle, offre une vie culturelle de qualité dans chacun de ses établissements et dans son centre administratif, en encourageant la mise en place d'activités à caractère culturel, tant au niveau des élèves qu'au niveau de son personnel et de la communauté, en participant à :

- des partenariats avec les villes, les organismes sans but lucratif et les écoles pour la présentation de spectacles;
- la mise en place du comité culturel de la CSA chargé de reconnaître et de promouvoir les activités culturelles, d'initier des réflexions et des échanges pour la mise en action d'une vie culturelle et de stimuler et soutenir l'avènement de nouveaux projets culturels.

### ***Une qualité assurée de services***

Lorsqu'une personne communique avec un établissement ou l'un des services administratifs de la CSA, elle est en droit de s'attendre :

- à être traitée avec respect;
- à être accueillie de façon courtoise et à connaître l'identité de la personne à qui elle s'adresse;
- à recevoir dans un délai raisonnable, si la demande est traitée par courriel ou par boîte vocale, un avis précisant le délai de traitement de la demande;
- à recevoir promptement un accusé de réception à une demande formulée par écrit;
- à ce que le caractère confidentiel de sa démarche soit respecté;
- à ce que sa demande soit traitée avec équité, impartialité et transparence;
- à obtenir des explications claires et précises;
- à être dirigée vers l'un des services appropriés à la demande formulée.

Dans le cadre de ce Plan d'engagement vers la réussite, la CSA mettra tous les efforts nécessaires afin de soutenir les établissements dans leurs actions visant la réussite et la persévérance de tous ses élèves jeunes et adultes.

Elle s'engage aussi à mettre en œuvre toutes les orientations définies dans ce plan et en faire l'évaluation annuellement.

Enfin, elle favorisera en cours de réalisation du plan la communication avec le personnel, les parents et les partenaires.

À moins d'une indication contraire du ministre, la durée de ce Plan d'engagement vers la réussite sera de quatre ans.

### **À votre écoute**

Soucieuse de vous servir adéquatement, la CSA et ses établissements se préoccupent de vos besoins.

Vous avez des commentaires, des suggestions ou des plaintes à formuler sur la qualité des services dispensés? Nous vous invitons à vous adresser en premier lieu à l'établissement ou au service concerné. En cas d'insatisfaction, la personne peut s'adresser au responsable de l'examen des plaintes, en composant le 418 338-7800, poste 1232 ou par courriel à l'adresse suivante : [secg@csappalaches.qc.ca](mailto:secg@csappalaches.qc.ca) . Si l'insatisfaction demeure, nous vous invitons à communiquer avec la protectrice de l'élève, en composant le 418 333-1000 ou par courriel à l'adresse suivante : [protectrice.eleve@csappalaches.qc.ca](mailto:protectrice.eleve@csappalaches.qc.ca).

### **Pour nous joindre**


COMMISSION SCOLAIRE DES APPALACHES  
650, rue Lapierre  
Thetford Mines (Québec) G6G 7P1

Téléphone : 418 338-7800  
Télécopieur : 418 338-7845

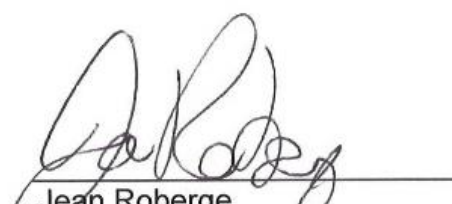
Courriel : [communications@csappalaches.qc.ca](mailto:communications@csappalaches.qc.ca)

Site Internet : [www.csappalaches.qc.ca](http://www.csappalaches.qc.ca)

### **10. Les signataires**



Denis Langlois  
Président



Jean Roberge  
Directeur général

## Annexe 1 – LE GLOSSAIRE DE CERTAINS TERMES UTILISÉS\*

**Cible** : Une cible est associée à un indicateur et désigne le résultat visé par l'objectif. Elle doit être précise et normalement quantifiable, mais on peut fixer une cible qualitative lorsque la mesure s'avère impraticable ou inappropriée.

**Contexte** : La description du contexte s'appuie sur une analyse de l'environnement interne et externe dans lequel agit l'organisation. On y trouve brièvement exposés les facteurs significatifs, les besoins, les attentes et les préoccupations majeures des citoyennes et des citoyens, les tendances sociales, économiques, démographiques et technologiques qui exerceront une influence sur les stratégies mises en place par l'organisation pour la période couverte. L'analyse du contexte permet de cerner les différents enjeux auxquels l'organisation sera confrontée et sur lesquels elle va s'appuyer pour déterminer des orientations et des objectifs.

**Enjeu** : Un enjeu découle du contexte. Il représente ce que l'organisation, ses clientèles et ses partenaires peuvent perdre ou gagner selon les stratégies mises en place. Il sert à structurer les orientations. La formulation d'un enjeu se fait dans un bref énoncé de quelques mots.

**Indicateur** : Un indicateur est une information ou une mesure d'ordre quantitatif ou qualitatif qui permet d'évaluer les progrès accomplis dans l'atteinte d'un objectif. Il existe plusieurs types d'indicateurs, dont des indicateurs de performance qui sont directement liés aux résultats visés par un objectif ainsi que des indicateurs de mise en œuvre qui sont associés aux moyens et aux ressources utilisés pour atteindre un objectif. Les indicateurs constituent une composante essentielle de la gestion axée sur les résultats.

**Objectif** : Un objectif constitue un engagement prioritaire de l'organisation pour la période couverte par l'outil stratégique. Il énonce les changements précis et mesurables que les activités de l'organisation devraient produire.

**Orientation** : Une orientation permet à une organisation d'affirmer les intentions qui marqueront la réalisation de sa mission. Elle traduit les priorités de l'organisation. Elle est rattachée à un enjeu et doit présenter les caractéristiques suivantes : elle doit être introduite par un seul verbe d'action; elle doit véhiculer une idée maîtresse; elle doit être claire et concise.

**Littératie** : La littératie est souvent perçue comme étant la lecture et l'écriture. Bien qu'elles soient des éléments essentiels de la littératie, celle-ci englobe beaucoup plus. Le développement de la littératie se produit non seulement à l'école, mais dans tous les aspects de la vie. En fait, c'est l'aptitude à lire, à comprendre, à utiliser l'information dans la vie quotidienne et à communiquer le mieux possible.

**Numératie** : La numératie est essentielle pour interpréter le monde actuel axé sur les données. La numératie, c'est utiliser et interpréter au quotidien de l'information quantitative ou spatiale pour nous aider à donner un sens à notre monde. Par exemple, prendre conscience de la distance, préparer un budget ou interpréter des statistiques.

*(Les définitions sont puisées en partie des documents du MEES.)*

## Annexe 2 – TABLEAU SYNOPTIQUE

### La vision de la CSA

La CSA affirme qu'elle souhaite la réussite de tous ses élèves en visant l'implication, le développement et l'épanouissement de tous les acteurs. De plus, elle entend se positionner comme chef de file au niveau du développement de l'éducation dans la région.

### Les valeurs retenues

La CSA entend appuyer ses actions et ses décisions sur **le respect, la responsabilisation, l'équité et la rigueur.**

### Les principaux enjeux

- La réussite de tous les élèves est le principal enjeu de la CSA; celle-ci doit passer par :
  - l'augmentation des mesures visant la littératie et la numératie;\*
  - la fluidité des différents passages d'un secteur à l'autre;
  - l'encadrement des élèves;
  - la formation et la mise à jour des compétences du personnel;
  - la communication dans tous ses aspects et sous toutes ses formes, et ce, tant auprès du personnel, des parents et de la population en général;
  - le virage technologique tant dans le domaine pédagogique qu'administratif en supportant le personnel, en l'accompagnant, en misant sur la recherche en vue de retenir les pratiques porteuses et en se donnant des outils adaptés aux besoins actuels de la clientèle et du personnel.

### Les six orientations et les objectifs

ORIENTATION 1 : Favoriser la persévérance ainsi que la réussite de tous les élèves.

OBJECTIF 1 : Mettre en place des mesures efficaces visant les interventions précoces.
OBJECTIF 2 : Augmenter le taux de réussite en français au primaire, au secondaire et à la formation générale des adultes (FGA) en visant la réussite de l'épreuve ministérielle de 5 <sup>e</sup> secondaire.
OBJECTIF 3 : Augmenter le taux de réussite des élèves en mathématique.
OBJECTIF 4 : Porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme DES et DEP (objectif national 2030).
OBJECTIF 5 : Réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves (objectif national 2030).
OBJECTIF 6 : Ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire (objectif national 2030).
OBJECTIF 7 : Valoriser la formation professionnelle et la formation générale des adultes.

ORIENTATION 2 : Atteindre une plus grande maîtrise de la langue française et de l'anglais langue seconde.

OBJECTIF 1 : Valoriser le français à tous les niveaux de l'organisation.
OBJECTIF 2 : Mettre en place des projets ou des programmes afin de contribuer à rehausser les compétences en littératie de la population adulte du territoire (orientation nationale 2022).
OBJECTIF 3 : Augmenter les compétences des élèves en anglais, langue seconde.

ORIENTATION 3 : Améliorer l'environnement éducatif.

OBJECTIF 1 : Faciliter l'accès à diverses formations basées sur les pratiques probantes issues de la recherche, et ce, pour l'ensemble du personnel.
OBJECTIF 2 : Supporter l'intégration des outils technologiques et numériques.
OBJECTIF 3 : Mettre en place des mesures concrètes afin de faciliter le passage d'un secteur à l'autre.
OBJECTIF 4 : Évaluer les services offerts dans le but de s'assurer qu'ils soient accessibles, équitables et adaptés aux besoins de la clientèle.
OBJECTIF 5 : Mettre en place des mesures favorisant l'épanouissement du personnel.
OBJECTIF 6 : S'assurer que les relations entre les élèves et entre tous les adultes, incluant les parents, soient empreintes de respect et de bienveillance.

ORIENTATION 4 : S'assurer que tous les milieux éducatifs soient sains, actifs, sécuritaires et bienveillants.

OBJECTIF 1 : Maintenir tous les bâtiments dans un état satisfaisant à très satisfaisant (objectif national 2030).
OBJECTIF 2 : Revoir toutes les infrastructures des établissements, notamment les cours extérieures afin d'y faciliter les activités physiques et le maintien d'un climat sécuritaire.
OBJECTIF 3 : S'assurer que les activités physiques au primaire atteignent 60 minutes par jour (orientation nationale 2022).
OBJECTIF 4 : S'assurer que la programmation des services de garde prévoit que les élèves soient actifs le plus possible.
OBJECTIF 5 : Mettre en place des activités physiques et culturelles au secondaire, à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes.
OBJECTIF 6 : Bonifier les stratégies d'intervention mises en place afin de prévenir et de contrer la violence et l'intimidation.

ORIENTATION 5 : Mobiliser le personnel, les parents et les élèves afin qu'ils adhèrent à la vision et aux valeurs de la CSA.

OBJECTIF 1 : Améliorer la communication avec le personnel, les parents et les élèves.
OBJECTIF 2 : Mettre en place des outils de communication.
OBJECTIF 3 : Faire connaître les actions et les décisions de la CSA et démontrer leur cohérence avec la vision et les valeurs.

ORIENTATION 6 : Assurer une présence continue de la CSA dans sa communauté.

OBJECTIF 1 : Se doter d'axes de communication s'adressant à la communauté.
OBJECTIF 2 : Renforcer les liens-école-famille en vue d'un meilleur accompagnement des élèves.
OBJECTIF 3 : S'assurer que l'offre de service en formation professionnelle et aux services aux entreprises réponde aux besoins de la région.
OBJECTIF 4 : Consolider les liens avec les partenaires de la communauté.

La CSA souhaite pouvoir poser les gestes et prendre les mesures les plus appropriées pour faire en sorte que toute sa clientèle atteigne le plus haut niveau de réussite selon son potentiel et ses aspirations.